



Pourquoi Linky ?

L'avènement de ces nouveaux compteurs fait suite à la Directive européenne de 2009 qui, dans le cadre de la transition énergétique, impose aux pays membres d'installer au moins 80% de ces appareils communicants sur leur territoire, d'ici 2020. Cette norme a été traduite en 2014, dans le droit français, par un décret dont les termes ont été repris dans le code de l'énergie et la loi sur la transition énergétique. « Il s'agit donc avant tout d'une décision politique qui transcende d'ailleurs les frontières de l'Europe puisque plus de 700 millions de compteurs communicants ont d'ores et déjà été installés de par le monde » précise Hervé Simonnot, le Directeur Territorial Aveyron d'Enedis.

Linky or not Linky ?

SOCIÉTÉ Risques sanitaires, problèmes techniques, instrument de surveillance, gabegie financière... Entre informations, désinformations, propos contradictoires et discours aseptisés, difficile de démêler le vrai du faux alors que la vague verte déferle déjà sur Millau.

Tandis que la mairie (voir encadré) évoque le déploiement des premiers compteurs à la fin de l'année, voire en début 2018, beaucoup de lecteurs ont déjà reçu, dans leur boîte à lettres, un courrier type attestant de la pose des premiers compteurs « intelligents » dès cette semaine. Et ce alors même que la barre des 5 millions d'appareils aurait été franchie en juillet 2017 dans l'Hexagone (8 millions escomp-

tés à la fin de cette année).

Améliorer l'efficacité du réseau

Alors Linky c'est quoi ? Un compteur « communicant » pour un réseau électrique dit, lui aussi, communicant, « qui devrait accroître la sécurité et faciliter les opérations de maintenance ou de dépannage. Et favoriser l'engagement dans la transition énergétique » explique Hervé Simonnot, le direc-

teur Territorial Aveyron d'Enedis (ex ErDF). Autrement dit, « permettre à tous les utilisateurs de mieux cerner leurs habitudes de consommation et donc de les améliorer, les études actuelles laissant augurer 10 à 15% d'économie sur les factures électriques ». A condition que l'utilisateur prenne, bien entendu, le temps d'analyser les données - le client disposera en effet de la possibilité d'ouvrir un compte personnalisé qui, via un portail dédié, lui donnera accès à ces informations - fournies par l'appareil, heure par heure, pour constater des pics de consommation anormaux dus, par exemple, « à la présence d'un équipement électrique défectueux ou de négligences systématiques en matière de coupures des appareils domestiques », poursuit Hervé Simonnot. L'étude de la courbe de charge permettra aussi, par exemple, pour l'utilisateur, de constater qu'il ne dépasse jamais les 6 kVA alors qu'il dispose d'un abonnement à 9 kVA, et donc d'effectuer des économies en migrant vers un nouveau contrat, plus en adéquation avec ses besoins réels. Un argumentaire qui fonctionne également dans l'autre sens, de nombreux abonnés ayant d'ores et déjà vu leur facture partir à la hausse... Explication : Linky serait beaucoup moins tolérant aux dépassements de puissance que les anciens disjoncteurs, et sauterait

donc plus vite lorsque l'utilisateur consomme plus que prévu dans son contrat.

Une innovation dépassée ?

Si l'ADEME ⁽¹⁾ salue effectivement un outil « apportant des bénéfices en termes de comptage et de gestion du réseau électrique, de maîtrise des pointes de consommation, voire de diminution du contenu CO2 du kWh électrique », certaines associations anti-Linky dénoncent pour leur part « une gabegie financière de sept milliards d'euros qui sera, au final, payée par le consommateur via une hausse de la TURPE ⁽²⁾, et ce pour des appareils dont l'espérance de vie ne dépasserait pas les 15 ans ». Techniquement parlant, le réseau pour la transition énergétique CLER.org souligne, quant à lui, « que cette évolution vers une plus grande sophistication des réseaux pourrait ne pas suffire à faire de Linky la panacée des réseaux intelligents ». En effet, lors de la récente convention annuelle de l'organisation européenne des électriciens Eurelectric de juin 2016, plusieurs industriels ont remis en cause l'utilité des compteurs actuels dans la perspective de la transition européenne énergétique en Europe. D'après eux, « d'autres solutions plus flexibles et moins coûteuses », bénéficiant des progrès récents des technologies de l'information et de la communica-

tion, pourraient être avantageusement exploitées ⁽³⁾. Eclairage technique qui expliquerait sans doute pourquoi, d'autres pays européens, et non des moindres, ont renoncé au déploiement systématique de leur « smart meter » (Allemagne), ou se posent fortement la question de l'interrompre (Royaume-Uni). Si, selon Que Choisir, huit cas d'incendie auraient été recensés pour 300 000 compteurs installés - « problèmes de serrage de connectiques susceptibles de créer un arc électrique, mais susceptible de survenir sur n'importe quel appareil » précise-t-on chez Enedis - pendant l'expérimentation, les autres griefs technologiques des opposants portent essentiellement au niveau des dysfonctionnements de certains appareils électroniques (volets roulants, portes automatiques), les plus fréquents survenant sur les lampes tactiles.

Vers de possibles risques sanitaires ?

Des perturbations ménagères et dégâts matériels que ne renie pas Enedis, « et qui s'arrangent le plus souvent à l'amiable » commente Hervé Simonnot. Ils proviendraient essentiellement de deux facteurs : « la coupure totale de réseau, nécessaire lors du changement de l'ancien compteur » - certains appareils sensibles, notamment ceux qui sont équipés d'une carte électro-

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les compteurs communiquent théoriquement une fois par jour (la périodicité peut être diminuée pour détecter d'éventuelles pannes sur le réseau) avec un concentrateur de quartier installé dans les postes électriques, les échanges d'informations s'effectuant par courant porteur en ligne (CPL). Technologie qui consiste à utiliser les câbles du réseau existant, et à superposer au courant électrique (50 Hz) un signal de plus haute fréquence, en l'occurrence sur une gamme comprise entre 35,9 et 90,6 kHz pour Linky. Cette solution, employée depuis les années 1960, notamment pour envoyer le signal heure pleine/heure creuse dans les foyers bénéficiant de ce type d'abonnement, se retrouve aujourd'hui sur différents appareils domestiques : babyphone, alarmes, volets électriques, envoi de vidéos depuis la box Internet sur la télévision (homeplug). Le concentrateur envoie ensuite les données vers ERDF via les antennes relais des réseaux de téléphonie mobiles déjà existantes.